

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2013

---

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1250)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL27

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE 11 TER

Après le mot : « France », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 9 : « en application de l'article 88-3 de la Constitution. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.